



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

77 Place de la Mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 - Fax : 04.79.28.19.14

Arrêté n°AP2026/041

ARRETE MUNICIPAL
DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARION DENDUYVER

Le Maire de la Commune de PORTE-DE-SAVOIE,

Vu les articles L. 2122-19 et R. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne marche de l'administration communale, de procéder à une délégation de signature du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Marion DENDUYVER , reçoit délégation de signature pour :

- La délivrance de bons de commande d'un montant maximum de 500€ HT.

ARTICLE 2 :

La signature par Madame Marion DENDUYVER des pièces mentionnées à l'article 1 devra être précédée de la formule suivante

« Par délégation du Maire,
La responsable du pôle Stratégie Patrimoine Energies,
Marion DENDUYVER»

ARTICLE 3 :

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Marion DENDUYVER au poste la justifiant.

Madame Marion DENDUYVER ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et notifié à l'intéressée.

Ampliation sera adressée :

- Au représentant de l'Etat
- Au comptable de la collectivité

Fait à Porte-de-Savoie, le *4 mai 2026*

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN

